

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 13 octobre 2025

Délibération CA n° 202510-02

DÉLIBÉRATION

ÉLECTION D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E) ÉTUDIANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L.715-1, et L.715-2 ;

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 modifié relatif à la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université ;

Vu la délibération CA N° 201407-02 du 2 juillet 2014, portant approbation des statuts de Normandie Université ;

Vu la délibération CA N° 201812-07 du 17 décembre 2018 portant approbation du Règlement Intérieur de Normandie Université et notamment son article 1.2 ;

Vu la délibération CA N° 202209-02 du 26 septembre 2022 portant approbation des statuts modifiés de Normandie Université ;

Vu la délibération CA N°202307-02 du 3 juillet 2023 portant élection de Ronan CONGAR en qualité de Président de Normandie Université ;

Considérant la présentation de l'élection du Vice-Président étudiant du Conseil d'Administration.

Article 1 :

Conformément au préambule du Titre III des statuts de Normandie Université, le Président est assisté de plusieurs vice-présidents ou vice-présidentes et de façon non exhaustive.

Le règlement intérieur de Normandie Université apporte les précisions suivantes :

- A l'article 1.2, le/la Vice-président.e Etudiant du Conseil d'Administration est élu.e parmi les représentants étudiants du Conseil d'Administration après un appel à candidature. Il est membre de l'équipe de direction à part entière.
- Le/la Vice-président.e du CA est le relais entre l'équipe de direction et les représentants étudiants. Il/elle permet d'apporter une expertise complémentaire sur les problématiques de vie étudiante, formation, entrepreneuriat, numérique, mobilité étudiante, auprès des vice-présidents en charge de ces domaines. Il/elle participe aux travaux de la Commission vie étudiante et culture du Conseil Académique.

Comme prévu, un appel à candidature a été lancé, le 15 septembre 2025, à l'intention des représentants étudiants en vue du Conseil d'Administration du 13 octobre 2025.

Candidatures reçues :

- Mattéo GEERAERTS

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice de l'académie de Normandie. Elle sera publiée, conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire, sur le site internet de Normandie Université.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 13 octobre 2025

Délibération CA n° 202510-02

Le Conseil d'Administration approuve l'élection de Mattéo GEERAERTS, en tant que Vice-Président Étudiant du Conseil d'Administration

Résultats des votes – Nombre de votants : 37

Pour : 24

Abstention : 6

Contre : 3

Bulletins blancs : 2

Ne prend pas part au vote : 2

Votes via l'outil Balotilo

Adoptée en Conseil d'Administration le 13 octobre 2025,

Le Président de Normandie Université,

Ronan CONGAR



Annexe :

Capture d'écran : résultats Balotilo (Participation : 95% - 35 votes pour 37 votants)

Le Conseil d'Administration approuve l'élection de Mattéo GEERAERTS en tant que Vice-Président Étudiant au Conseil d'Administration

Nombres de voix :

24 Pour

6 Abstention

3 Contre

Bulletins blancs : 2